

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF716

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
 M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
 M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	360 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
Amélioration des conditions de travail des métiers du lien (<i>ligne nouvelle</i>)	360 000 000	0
TOTAUX	360 000 000	360 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La circulaire du 5 juin 2019 prévoit la possibilité d'organiser des temps d'échanges de pratiques entre pairs, notamment entre AESH et enseignants. Ces temps d'échanges devraient être systématiques dans chaque école pour permettre une meilleure prise en charge de l'élève en situation de handicap et une plus grande compréhension, par chaque professionnel, du métier exercé par l'autre.

En effet, le métier d'AESH est avant tout un métier de lien, exercé après un temps de formation trop court. Dans l'intérêt des élèves, des enseignants, des parents et évidemment des AESH elles-mêmes, il est nécessaire d'instaurer des temps de discussion pour évoquer les problèmes rencontrés, les inquiétudes, mais aussi ce qui fonctionne. C'est de ces échanges qu'émergeront des solutions pratiques, concrètes, permettant aux AESH de ne pas se sentir isolées, angoissées par la rude tâche qui est la leur. Nous proposons donc de systématiser les temps d'échanges de pratiques entre collègues et de les inclure dans le temps de travail.

A cette fin, le présent amendement d'appel augmente de 360 millions d'euros d'AE et CP l'action 02 d'un nouveau programme nommé "Amélioration des conditions de travail des métiers du lien" et diminue de 360 millions d'euros d'AE et CP l'action 08 "Logistique, système d'information, immobilier du programme" du programme 214 "Soutien de la politique de l'éducation nationale".

Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le gouvernement à lever le gage.